

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 22 mars à 19 h, le Conseil Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'ERVILLERS, sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAK, Président, conformément à la convocation qui lui a été régulièrement faite le 15 mars 2022.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Mesdames G DEFONTAINE, V THIEBAUT, G THUEUX, S. BONIFACE, P. SANSEN
Messieurs JF LALY, C LESCUREUX, C CAUDRON, J DUBOIS, G. VACQUIE, Y MEMBRE, P COPIN, M. SUDOLSKI, B-V. CAILLE, P DELABRE, F SELIER, M REBOUT, E TANTART, J-F DELDALLE, A DEMAILLY, X DUEZ, M. FLAHAUT, P TRUFFAUX, P BEHAL, J-C DUQUENNE, J MARTIN, J-L DESCAMPS, P GODEFROY, F CHATELAIN, D LECOQ, JM DEMAILLY, G BEHAL

Excusé(e)s :

Mmes E COTTEL, AM BARBIER, N NAVARRO, E DROMART
Mrs V LESAGE, B DOBOEUF, J-J COTTEL, P MORELLE, P VISENTIN, D LEMAIRE, D CARON, B HIEZ, J-M DERCOURT, J-B DESCAMPS, J BONNAY, M BLONDEL, D BOUQUILLON

Mr Jean-Jacques COTTEL, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr André LEJOSNE
Mr Pierre MORELLE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme Nathalie LEBRUN-RAUCHE
Mme Edith COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme Nathalie LEBRUN-RAUCHE
Mme Anne-Marie BARBIER, absente et excusée, a donné pouvoir à Mr Laurent MUCHEMBLED
Mr Patrick VISENTIN, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr Didier BENOIT
Mr Jean-Marie DERCOURT, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr Jean-François DERCOURT
Mme Evelynne DROMART, absente et excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Paul LETOMBE
Mr Jean-Bernard DECAMPS, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr Bernard SEGERS
Mr Jacques BONNAY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr Christophe VANPARYS
Mr Daniel BOUQUILLON, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr Eugène BURDIAK

Monsieur le Président remercie Mr Philippe LEFORT, Maire d'ERVILLERS d'accueillir l'assemblée du SIESA.

Monsieur BURDIAK souhaite rendre hommage à Monsieur Michel FICHEUX, Président fondateur du SIABE en 1985 et Président honoraire du SIESA, décédé le 14 février dernier et propose à l'assemblée de respecter une minute de silence en sa mémoire.

I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2021

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion : ce dernier est approuvé à l'unanimité.

II – Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Monsieur BURDIAK expose au conseil syndical la nécessité de débattre des orientations budgétaires avant de procéder à l'adoption du budget primitif du syndicat. Ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat a pour principal objectif de permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif et de compléter l'information de l'assemblée délibérante.

Monsieur BURDIAK présente le rapport d'orientations budgétaires :

► Section de Fonctionnement

DEPENSES

La dépense prévue sur le Budget 2021 au 627 (Frais bancaires) concernant l'emprunt à souscrire pour les travaux de réalimentation de Croisilles, Ecoust Saint Mein et Morchies est décalée sur le Budget 2022 car la signature des contrats d'emprunts (1 contrat à court terme de 500 000 euros et 1 contrat long terme de 1 000 000 euros) n'est intervenue qu'en décembre 2021: le montant des frais est 500 € pour l'emprunt de 500 000 € et de 1 000 € pour l'emprunt de 1 000 000 €.

L'article 66111 (Intérêts des emprunts) se voit augmenter des frais d'intérêts des deux nouveaux emprunts à savoir :

- 1 875 € pour l'emprunt de 500 000 €
- 7 786,33 € pour l'emprunt de 1 000 000 €

Pas de changements notoires sur les autres postes.

RECETTES

Augmentation de la surtaxe syndicale à compter du 2^{ème} semestre 2021 suite à la décision prise lors de l'assemblée générale du 30 mars 2021 : la surtaxe syndicale a été fixée à 0,60 euros.

► Section d'Investissement

DEPENSES

=> Les emprunts actuels :

Monsieur BURDIAK rappelle à l'assemblée les emprunts actuels auxquels il faut ajouter :

- 1) Travaux d'interconnexion entre Lebucquière et Croisilles pour un montant de 1 000 000 € sur 20 ans : échéances trimestrielles de 13 874,74 € (première échéance au 18/05/2022 dernière échéance au 18/02/2042)
- 2) Travaux d'interconnexion entre Lebucquière et Croisilles pour un montant de 500 000 € sur 2 ans : échéances trimestrielles de 625 € pour les intérêts (première échéance au 18/05/2022 dernière échéance au 18/02/2024)

Soit un total de 159 058,87 € pour le capital + 59 328,20 € pour les intérêts.

***NB** : Concernant l'avance de fonds de l'Agence de l'Eau pour le dossier de travaux d'interconnexion Croisilles-Lebucquière, elle sera remboursable à compter d'octobre 2023 pour un montant d'environ 42 000 €/an.*

=> Travaux et Etudes :

► L'étude de schéma de distribution d'eau potable sur le territoire du syndicat et les communes de Bertincourt, Beugny, Douchy les Alette, Saint-Léger, Souastre et Vaulx-Vraucourt qui a débutée en 2020 : étude qui est suivie par 2 bureaux d'études ; ALTEREO et AMODIAG (anciennement par BFIE) est toujours en cours. Le solde à payer pour cette étude est d'environ 181 000 €.

► Suite à l'adhésion de la commune de SAINT-LEGER, le SIESA s'est engagé à réalimenter la commune en eau potable depuis la commune d'ERVILLERS pour un montant de 239 548 € HT en PEHD auxquels il fait ajouter les frais du bureau d'études.

► Réhabilitation du réservoir de Bucquoy. Pour rappel, les chiffres sont les suivants : la participation de Véolia au titre du contrat est de 200 000 € HT pour un montant total de travaux de 312 508 € HT subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 109 000 €. Le reste à charge

pour le SIESA est d'environ 73 500 € en incluant l'installation des compteurs et débitmètres de sectorisation.

► Etude de délimitation des aires d'Alimentation de captages de Lebucquière et Warlencourt-Eaucourt suite aux nouvelles directives de l'Agence de l'Eau : les devis sont en cours, les montants vous seront donc précisés plus tard selon le choix du bureau d'études.

RECETTES

Travaux :

- Retour de TVA (initialement de 826 400 €) pour le dossier de Travaux de réalimentation de Croisilles, Ecoust Saint Mein et Morchies : le montant sera recalculé en fonction du montant final des travaux.

- Pour rappel, la TVA est reversée par Véolia.

- L'Agence de l'Eau a versé en 2021 80 % du total des subventions escomptées pour ce dossier : mais le montant total des travaux étant inférieur au montant initial prévu, l'Agence de l'Eau ne devrait pas versé le solde des subventions calculées à l'origine : le montant initial estimé était de 4 132 000 € HT et le montant réel estimé est de 3 370 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité des délégués présents ou représentés de donner acte à Monsieur le Président de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires prévue à l'article L.5211-36 du CGCT, d'approuver les orientations budgétaires présentées au titre du budget primitif du syndicat pour l'exercice 2022, d'annexer à la présente délibération le rapport d'orientations budgétaires qui a permis le débat et qui a été adressé à chaque délégué en complément de la note de synthèse de cette réunion.

III – Travaux de réalimentation en eau potable de la commune de SAINT-LEGER depuis ERVILLERS

Lors de la dernière assemblée générale, le conseil syndical a autorisé Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises.

La consultation a été passée dans le respect des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte.

La mise en ligne du marché a été faite le 20 janvier 2022 avec publication de l'Avis à Concurrence dans le BOAMP le 20 janvier 2022.

La limite de réception des plis était fixée au lundi 14 février 2022 à 12 h 00.

Le marché était composé :

- d'une solution de base (canalisation en PEHD)
- d'une variante obligatoire (canalisation en fonte ductile de classe 40 au minimum)
- d'une variante libre autorisée (PEHD et adaptation de tracé)

4 entreprises ont répondu :

BALESTRA TP

DESQUESNES

RAMERY Réseaux

SADE-CGTH

Après analyse des offres faite par le bureau d'études CET (Conseils Environnement Territoire), la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mars 2022 afin de choisir l'entreprise la mieux disante.

Le choix s'est porté sur l'entreprise BALESTRA TP pour un montant de 239 548 euros HT qui est la seule à avoir répondu sur la variante libre autorisée.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de retenir l'entreprise BALESTRA TP pour un montant HT de 239 548 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces liées à l'exécution du marché.

IV – Programmation prévisionnelle 2022-2024 élaborée avec l'Agence de l'Eau

En réponse aux nouvelles directives émises par l'Agence de l'Eau, lors de la dernière assemblée du 14 décembre 2021, le conseil syndical avait donné son accord pour choisir le bureau d'études SB20 afin de travailler sur la délimitation des Aires d'Alimentation des Captages de Lebuquière et Warlencourt-Eaucourt, sur le Diagnostic Territorial MultiPression et sur l'élaboration d'un plan d'actions.

Au vu du montant de cette étude, il a été décidé de demander d'autres devis.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à lancé la consultation des bureaux d'études
- d'autoriser Monsieur le Président à attribuer la mission au bureau d'études le mieux-disant
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette étude
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président informe l'assemblée sur les points suivants :

- De nouvelles molécules ont fait leur apparition dans les analyses faites par l'ARS : les métabolites
- Le SIESA rencontre plus fréquemment qu'avant des problèmes de qualité d'eau notamment sur le forage de Lebuquière, les communes de Puisieux, Hébuterne
- Ce problème est récurrent pour les syndicats d'eau de la région du fait de l'apparition de nouvelles molécules mises à jour
- Aujourd'hui le forage de Warlencourt-Eaucourt pallie aux problèmes de celui de Lebuquière
- La solution proposée par Veolia est la mise en place d'une station de nettoyage pour Lebuquière mais le coût est d'environ 1 100 000 €
- Concernant le forage de Warlencourt-Eaucourt, l'autorisation de prélèvement est passé à 1 150 000 m³/an : cependant il faudra prévoir d'effectuer des travaux conséquents car le matériel de pompage actuel n'est pas calibré pour un tel volume.

Mr BOURY fait remarquer qu'il n'est pas raisonnable de tout miser sur le forage de Warlencourt-Eaucourt car un problème sur ce dernier mettrait le syndicat en difficulté.

Monsieur BURDIAC indique qu'à terme, il faudra un autre forage afin de sécuriser le réseau ou trouver d'autres solutions en vue de corriger les problèmes de qualité rencontrés sur le forage de Lebuquière.

Il apparait donc primordial de suivre les nouvelles directives de l'Agence de l'Eau si notre syndicat souhaite obtenir des subventions pour les futurs travaux à venir.

A titre d'information, Monsieur BURDIAC rappelle également que les analyses faites par l'ARS sont désormais envoyées par voie dématérialisée au SIESA, à chaque commune concernée et au délégataire.

Pour rappel, dans le cadre de sa mission, Veolia fait aussi ses propres contrôles.

V – Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 20.